

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Procès-verbaux du 3 et 6 avril 2017
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
  - 4.2 Dépôt de rapport financier de la municipalité et du vérificateur pour l'année 2016
  - 4.3 Affectation du surplus d'eau potable 2016
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
  - 6.1 Demande de commandite du Club de Gymnastique Gym-As
  - 6.2 Demande de commandite de l'Ensemble vocal L'air du temps
  - 6.3 Invitation – Tournoi de golf de la Ville de Saint-Césaire
  - 6.4 Invitation – Tournoi de golf de la Chambre de Commerce au cœur de la Montérégie
  - 6.5 Demande de reconnaissance des Collines Montérégiennes
  - 6.6 Appui à la résolution de la Municipalité de St-Séverin demandant la modification du Code municipal afin de permettre aux élus d'assister à une séance extraordinaire du conseil par voie électronique
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
  - 7.1 Adoption – Règlement 2017-229 décrétant une dépense de 385 000\$ et un emprunt de 192 500\$ pour le prolongement du réseau sanitaire et la réhabilitation du réseau d'aqueduc sur la route 112 (secteur)
  - 7.2 Avis de motion : Règlement 2017-230 décrétant la mise en place d'un nouveau programme de mise aux normes des installations septiques
8. Administration et greffe
  - 8.1 Politique de mise aux normes des installations septique
  - 8.2 Engagement et dépôt de la programmation de travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
  - 8.3 Mandat d'ingénierie – Travaux Route 112
  - 8.4 Mandats d'ingénierie - Études
  - 8.5 Mandat à la firme BC2 – Assistance technique et professionnelle
  - 8.6 Participation au congrès de la FQM
  - 8.7 Participation au congrès de l'AQLM

- 8.8 Acceptation de l'offre de Desjardins Entreprises relativement au règlement d'emprunt 2017-222 (fosses septiques)
- 8.9 Système de géolocalisation des infrastructures – Offre de service
- 9. Ressources humaines
  - 9.1 Embauche d'un journalier à la voirie (saisonnier)
- 10. Urbanisme
  - 10.1 Dérogation mineure 1343, rang Double, construction
- 11. Dépôt de documents
  - 11.1 Résultat de l'enquête du Syndic de l'Ordre des Urbanistes relativement aux plaintes déposées par un citoyen envers le directeur des services techniques de la municipalité de Rougemont, Monsieur Damien Sanschagrin
- 12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
- 13. Période de questions réservée à l'assistance
- 14. Levée de la séance.

## Procès-verbal

### Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district #1  
 Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2  
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district #3  
 Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district #4  
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district #5  
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice-générale et secrétaire-trésorière.

**17-05-3153**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant à l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-05-3154**

#### **Adoption des procès-verbaux du 3 avril et du 6 avril 2017**

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril 2017 et celui de la séance extraordinaire du 6 avril 2017 tel que rédigés. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-05-3155**

#### **Approbation du paiement des comptes**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 1<sup>er</sup> mai 2017 pour un montant total de 20 168.68 \$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 1<sup>er</sup> mai 2017 au montant de 125 598.52 \$;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 mars au 29 avril 2017 au montant de 57 266.84 \$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

### **Dépôt du rapport trimestriel**

La secrétaire-trésorière, Madame Kathia Joseph dépose le rapport financier et celui du rapport du vérificateur pour l'année financière 2016. L'explication est faite par M. Jean-Yves Trottier, CPA, CA, M.Sc. de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton, bureau mandaté afin de faire les audits de la municipalité.

**17-05-3156**

### **Affectation des surplus 2016**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de transférer un montant de 8750\$ dans le surplus accumulé affecté en eau potable suite à la présentation des états financiers de 2016.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-05-3157**

### **Demande de commandite du Club de Gymnastique – Gym-As**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Gymnastique Gym-As de Marieville adresse au conseil municipal, une demande de commandite;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites qui sera adopté ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal commandite depuis plusieurs années le club étant donné que des personnes de Rougemont y sont inscrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de commanditer le Club de gymnastique Gym-As pour un montant de 100\$, en contrepartie, le club s'engage à respecter le type de publicité associé au montant, soit : la présentation de la municipalité sur l'écran géant à la fin du spectacle.

Vote pour : 6

Vote contre :

**17-05-3158**

### **Demande de commandite de l'Ensemble vocal L'air du temps**

CONSIDÉRANT QUE « L'Ensemble vocal L'air du temps » adresse au conseil municipal une demande afin de commanditer leurs spectacles prévus le 19 et 20 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites qui sera adopté ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal commandite depuis plusieurs années l'Ensemble vocal étant donné que des personnes de Rougemont y sont inscrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de commanditer « l'Ensemble vocal l'Air du temps » pour un montant de 50\$, en contrepartie, l'ensemble vocal s'engage à respecter le type de publicité associé au montant.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Invitation – Tournoi de golf de la Ville de Saint-Césaire**

Le conseil prend acte mais ne désire pas y donner suite.

**Invitation – Tournoi de golf de la Chambre de Commerce au cœur de la Montérégie**

Le conseil prend acte mais ne désire pas y donner suite.

17-05-3159

**Demande de reconnaissance des Collines Montérésiennes**

CONSIDÉRANT QUE les Montérésiennes constituent un joyau du patrimoine collectif du Québec et qu'il est de notre devoir de le transmettre aux générations futures;

CONSIDÉRANT QUE les gestes futurs de protection et de mise en valeur des collines Montérésiennes doivent s'inscrire dans une vision commune et durable qui respecte les spécificités propres à chacune des collines;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de développer, reconnaître et promouvoir une image identitaire des collines Montérésiennes dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE les connaissances liées aux collines Montérésiennes doivent faire l'objet de diffusion et de sensibilisation auprès de la population et des décideurs concernés;

CONSIDÉRANT QU' il faut favoriser la concertation entre les divers intervenants pour bien répondre aux enjeux globaux liés aux collines Montérésiennes;

CONSIDÉRANT QUE le mont Rougemont fait partie intégrante des collines Montérésiennes et détermine le développement de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont s'inscrit comme un partenaire des collines Montérésiennes dans leur ensemble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de reconnaître la valeur identitaire du patrimoine collectif que constituent les collines Montérésiennes et d'exprimer notre volonté d'œuvrer à l'émergence d'une vision commune permettant d'accomplir des gestes significatifs pour la protection et la mise en valeur durable des collines Montérésiennes dans le respect du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager spécifique à chacune d'elles.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3160

**Appui à la résolution de la Municipalité de St-Séverin demandant la modification du Code municipal afin de permettre aux élus d'assister à une séance extraordinaire du conseil par voie électronique**

CONSIDÉRANT QUE lors des séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence

physique de tous les membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaire du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 164.1 du Code Municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code Municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des CLD peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun que les membres du conseil municipal puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou toute autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu de :

- demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code Municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les

membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou toute autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

- transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec, à la direction régionale du Ministère des Affaires Municipales du Québec et de l'Occupation du Territoire ainsi qu'aux députés provinciaux.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3161

**Adoption – Règlement 2017-229 décrétant une dépense de 385 000\$ et un emprunt de 192 500\$ pour le prolongement du réseau sanitaire et la réhabilitation du réseau d'aqueduc sur la route 112 (secteur)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le règlement 2017-229 décrétant un règlement d'emprunt de 192 500 \$ pour le prolongement du réseau sanitaire et la réhabilitation du réseau d'aqueduc sur la route 112 (secteur) tel que rédigé et d'enclencher le processus d'approbations des personnes habiles à voter (secteur) tel que requis par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3162

**Avis de motion : Règlement 2017-230 décrétant la mise en place d'un nouveau programme de mise aux normes des installations septiques**

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Éric Fortin que lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2017-230 décrétant la mise en place d'un nouveau programme de mise aux normes des installations septiques et ce, sans dispense de lecture.

17-05-3163

**Politique de mise aux normes des installations septiques**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation d'appliquer le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c.Q-2, R.22) et que l'article 88 de ce règlement prévoit que : « *Il est du devoir de toute municipalité visée aux premier et troisième alinéas de l'article 4 d'exécuter et de faire exécuter le présent règlement et de statuer sur les demandes de permis soumises en vertu de l'article 4* »;

CONSIDÉRANT QUE dans l'avis de motion portant le # 17-05-3163, la municipalité de Rougemont désire mettre en place un nouveau programme de mise aux normes des installations septiques afin d'aider les propriétaires à se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité estime qu'un nombre probant de résidence ont des installations septiques non-conformes ou à tout le moins qui méritent d'être évalués;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il est important d'établir une procédure et de mettre en place une politique afin d'informer les citoyens sur le processus à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter la Politique de mise aux normes des installations septiques tel que rédigée et d'enclencher le processus selon la méthodologie établie dans la présente politique.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3164

**Engagement et dépôt de la programmation de travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu que :

- La municipalité de Rougemont s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3165

**Mandat d'ingénierie – Travaux Route 112**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à des travaux de prolongement du réseau sanitaire et la réhabilitation du réseau d'aqueduc dans le cadre de la subvention TECQ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, des services d'ingénierie sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter l'offre de service de *Williams – Ingénierie* au montant de 19 500\$ étant le plus bas soumissionnaire. Compte tenu des autorisations à obtenir (TECQ, règlement d'emprunt, processus référendaire, etc) le présent mandat ne pourra être réalisé à plus de 50% avant que les autorisations ne soient finales.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3166

**Mandat d'ingénierie – Études**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à des études relativement à différentes problématiques et afin de mettre en place des solutions;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, des services d'ingénierie sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de confier à Consumaj inc. les dossiers suivants :

- Estimation de coût pour la conduite d'aqueduc – Rang de la Montagne : 2 000\$
- Plan directeur pluvial - Branche 3 du Cours d'eau Soulange : 7 000\$
- Rang Double – Réseau sanitaire et pluvial (Branche 5 du Cours d'eau Soulange) : 9 000\$

Chacune des offres de services est un contrat distinct.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3167

**Mandat à la firme BC2 – Assistance technique et professionnelle**

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'accepter l'offre de service de BC2 pour de l'assistance technique professionnelle dans le cadre du projet de refonte des règlements d'urbanisme et de concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Rouville à taux horaire pour un montant ne dépassant pas 8 500\$.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3168

**Participation au congrès de la FQM**

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser la participation de deux élus ainsi que de la directrice générale au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se déroulera à Québec du 28 au 30 septembre 2017 ainsi que de payer toutes les dépenses s'y rattachant.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3169

**Participation au congrès de l'AQLM**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser la participation de la coordonnatrice aux loisirs au Congrès de l'Association Québécoise du Loisir Municipal qui se déroulera à Drummondville du 4 au 6 octobre 2017 ainsi que de payer toutes les dépenses s'y rattachant.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3170

**Acceptation de l'offre de Desjardins Entreprises relativement au règlement d'emprunt 2017-222 (fosses septiques)**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire a approuvé le règlement d'emprunt 2017-222 au montant de 79 375\$;

CONSIDÉRANT QU' étant donné que le règlement 2017-222 est de moins de 100 000\$ permettant ainsi à la municipalité de négocier directement avec l'institution financière de son choix;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins Entreprises propose à la municipalité un taux de 4.1% pour un terme de 5 ans sur un amortissement de 15 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter l'offre de Desjardins Entreprises pour le règlement d'emprunt 2017-222 au montant de 79 375\$ et d'autoriser la directrice générale, Madame Kathia Joseph et le maire, Monsieur Alain Brière à signer les documents nécessaires.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3171

**Système de géolocalisation des infrastructures – Offre de service**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire se doter d'un système de localisation des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'achat du programme et du logiciel représente une priorité 2 dans le cadre de la subvention TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Cansel Survey Equipement inc.* dispose un système et une technologie répondant aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'accepter l'offre de service de *Cansel Survey Equipement inc.* au montant de 21 476.25\$ pour l'achat d'un système de géolocalisation des infrastructures ainsi que l'abonnement au service pour un an. La présente résolution est conditionnelle à l'acceptation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire dans le cadre de la subvention TECQ.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3172

**Embauche d'un journalier à la voirie (saisonnier)**

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'embaucher Monsieur Étienne Sénécal, résidant à Chambly au poste de journalier à la voirie pour la saison estivale (d'avril à septembre 2017), aux termes et conditions préalablement établis.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-05-3173

**Dérogation mineure 1343, rang Double, construction**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Éric Fradette, à l'égard d'un projet de construction résidentiel sur le lot 5 989 410;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise porter la superficie permise d'un garage intégré par rapport à la superficie au sol de l'habitation de 50% à 83 %;

- CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT QU' il n'a pas été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE le comité ne recommande pas au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :
- les motifs évoqués pour demander la dérogation sont insuffisants;
  - accepter la dérogation mineure pourrait causer des précédents;
  - des solutions alternatives sont possibles;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour les mêmes raisons que celles recommandées par le CCU.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Résultat de l'enquête du Syndic de l'Ordre des Urbanistes relativement aux plaintes déposées par un citoyen envers le directeur des services techniques de la municipalité de Rougemont, Monsieur Damien Sanschagrin**

Par souci de transparence et pour protéger l'intégrité des employés municipaux, la lettre du Syndic de l'Ordre des Urbanistes suite aux plaintes et accusations portées par un citoyen est déposée au conseil municipal pour qu'il prenne connaissance des conclusions. M. le maire demande la lecture de la lettre pour le bénéfice des personnes présentes dans la salle.

17-05-3174

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu unanimement de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 2<sup>ème</sup> jour de mai 2017

\_\_\_\_\_  
Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire